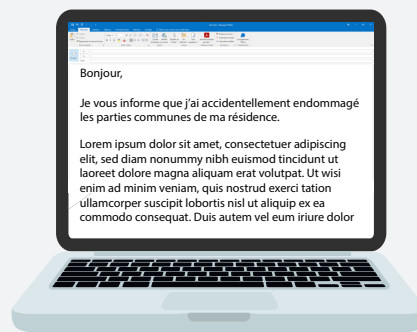


Quelles démarches entreprendre suite à un sinistre ?

VOUS¹ AVEZ ACCIDENTELLEMENT ENDOMMAGÉ VOTRE LOGEMENT OU LES PARTIES COMMUNES DE VOTRE RÉSIDENCE

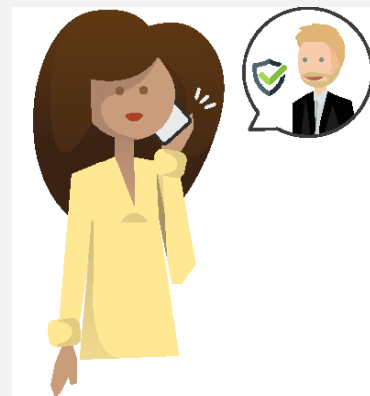
- 1 Prévenir Haute-Savoie HABITAT et décrire au mieux les circonstances du sinistre.



- 3 Transmettre des photos des dégradations à Haute-Savoie HABITAT



- 4 Déclarer le sinistre auprès de votre assureur au titre de votre garantie responsabilité civile²



¹ Il peut s'agir de vous, d'un membre de votre foyer ou d'un visiteur

² Si vous rencontrez des difficultés avec votre assureur, n'hésitez pas à nous contacter

